

Politique de confidentialité conformément aux règles du RGPD

En qualité de service de santé au travail, l'association Alpes Santé Travail accorde une grande vigilance à la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ses missions.

La collecte, l'exploitation et la conservation des données, parmi lesquelles les données de santé, existent depuis la création du service.

Le traitement de ces données a toujours été mis en œuvre conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, dans des conditions garantissant leur sécurité, pérennité et protection contre toute atteinte et tout accès non autorisés, dans le respect du secret médical ou du secret professionnel auxquels sont assujettis nos professionnels de santé (médecins et infirmiers), ainsi que l'ensemble des salariés du service.

Le présent document a pour objet de vous fournir l'ensemble des informations nécessaires liées aux traitements des données à caractère personnel vous concernant, conformément aux exigences légales applicables en la matière. Sont précisées, notamment, les conditions de collecte, d'utilisation et de conservation des données à caractère personnel que nous traitons.

Notre politique de protection des données à caractère personnel témoigne de cet engagement. Elle est susceptible d'être mise à jour pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet afin de prendre connaissance de la dernière version en vigueur.

LES DONNEES COLLECTEES

Nous collectons et utilisons les seules données personnelles nécessaires à notre activité.

Les données traitées sont en principe recueillies directement auprès des personnes concernées. Toutefois, certaines données de salariés dont Alpes Santé Travail doit assurer la prise en charge, peuvent être recueillies de manière indirecte auprès de leurs employeurs, adhérents du service : données administratives et/ou données relatives à leur situation professionnelle.

Les différentes catégories de données que nous sommes amenés à traiter :

- les données administratives et de contact
- les données d'identification et d'authentification lors de l'utilisation des services en ligne proposés par le service
- les données nécessaires à la validation des demandes d'adhésion, à l'établissement et l'envoi de la facturation
- les données nécessaires à vos demandes de contact (*formulaire de contact*); les données relatives à nos propositions de service (*interventions, enquêtes, participations à des actions individuelles et collectives de prévention, réunions d'informations, réunions légales, diffusion de nos publications ...*)
- Données R.H.

Dans le cadre de la tenue du Dossier Médical de Santé au Travail (DMST)

- données administratives du salarié : nom, nom de naissance, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance, adresse postale, numéro de téléphone, email professionnel et/ou personnel
- données relatives à la situation personnelle et familiale (*situation de famille, nombre d'enfants, situation maritale, médecin traitant*)

Également des données sensibles :

- données de santé, informations médicales nécessaires à la prise en charge en santé au travail des salariés en application de la législation en vigueur dans le respect du secret médical (*professionnels de santé*) ou du secret professionnel (*tous les salariés du service*)
- données relatives à la formation, à l'emploi et au poste de travail (diplômes, niveau d'étude, emploi, nom de l'employeur, type de contrat de travail, date d'entrée dans l'entreprise adhérente, code Profession et Catégorie Socioprofessionnelle, risques professionnels, historique des arrêts de travail et absences)
- identifiant national de santé

Alpes Santé Travail ne collecte pas de données à caractère personnel qui révèlent la prétendue origine raciale ou l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale d'une personne.

Action en milieu de travail

Afin d'accomplir les finalités précédemment citées, l'entreprise adhérente s'assure du consentement du ou des salariés concernés par l'action menée par Alpes Santé Travail.

Réseaux sociaux

Alpes Santé Travail est présent sur les réseaux sociaux.

Nous vous rappelons que l'accès aux réseaux sociaux nécessite votre acceptation de leurs conditions contractuelles comportant des dispositions relatives à la réglementation sur les données personnelles pour les traitements effectués par eux, et ce indépendamment de nos pages sur lesdits réseaux sociaux. Nous vous invitons à consulter leurs politiques de confidentialité respectives lors de votre navigation sur ces réseaux.

Formulaires d'inscription

Inscription aux réunions d'informations du service et de nos partenaires via un formulaire en ligne. Les données recueillies à partir de ce formulaire sont transmises aux responsables en charge de la manifestation. Il s'agit uniquement des coordonnées indispensables à l'organisation de l'évènement.

Les données sont effacées une fois l'évènement terminé.

FINALITES ET TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Le traitement de vos données à caractère personnel est soumis au respect du règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, dit « RGPD », et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018.

Le règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) autorise le traitement des données de santé nécessaires aux fins de la médecine du travail.

Lorsqu'un consentement est nécessaire pour la mise en œuvre d'un traitement, nous procédons à l'information des personnes concernées et demandons leur consentement.

Les données personnelles que nous collectons sont nécessaires à l'accomplissement des missions santé travail prévues à l'article L.4622-2 du Code du travail qui dispose « *Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail* ».

A cette fin, ils :

1. Conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
2. Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
3. Assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 et de leur âge ;
4. Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire. »

En application de cet article, les données que nous traitons relèvent d'une mission d'intérêt public.

Nous pouvons également être amenés à réutiliser des données personnelles recueillies pour développer notre offre d'accompagnements et défendre nos intérêts en justice, notamment à des fins de :

- preuve de nos accords, actions et interventions
- gestion et administration de notre système d'information
- continuité de nos missions
- sécurité des personnes
- gestion des impayés
- gestion des réclamations et des contentieux
- création de statistiques pour le suivi de notre activité en interne

Les données traitées peuvent être collectées en statistiques anonymisées à des fins d'enquêtes et d'études.

Ces résultats d'enquêtes anonymes peuvent être transmis à nos différents partenaires : PRESANSE, CAP EMPLOI, DIRECCTE...

DESTINATAIRES DES DONNEES

Afin d'accomplir les finalités, les données personnelles sont accessibles uniquement :

- au personnel d'Alpes Santé Travail dûment habilité selon la finalité du traitement poursuivi
- aux professionnels de santé du service en charge du dossier médical santé travail
- à nos prestataires de services et sous-traitants réalisant des prestations pour notre compte
- à nos partenaires dans le cadre d'enquêtes et d'études réalisées par notre service
- aux administrations, organismes publics, autorités judiciaires sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

Alpes Santé Travail ne transmet aucune donnée sensible recueillie dans l'exercice de ses missions, sauf exception légale ou réglementaire :

- transmission du dossier médical au salarié concerné ou au médecin de son choix, ainsi qu'à ses ayants droits dans les cas légalement prévus
- transmission du dossier médical au médecin inspecteur du travail s'il en fait la demande
- transmission des données sociales à la demande de nos partenaires lorsque ces derniers ont été saisis directement par le médecin du travail et le salarié dans le cadre de sa prise en charge sociale.
- communication, sur demande des autorités judiciaires, d'éléments médicaux et/ou sociaux, dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

CONSERVATION DES DONNEES

Les données personnelles recueillies sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement de nos obligations légales et réglementaires.

La conservation du Dossier Médical Santé Travail vise à assurer :

- la continuité du suivi médical du travailleur tout au long de sa prise en charge dans le service de santé au travail ;
- la traçabilité des expositions professionnelles, des conditions de travail et des données sanitaires, dans le respect du secret professionnel.

Le dossier est conservé dans des conditions permettant son accessibilité, son intégrité et garantissant la confidentialité des données.

Le support d'archivage permet la pérennité des données et est compatible avec les obligations réglementaires en matière de conservation des données.

Le code de la santé publique prévoit que les établissements de santé conservent les dossiers médicaux pendant 20 ans, à compter de la dernière consultation (CSP art. R1112-7), en revanche il n'existe **pas de règles spécifiques en santé au travail**, sauf dispositions légales particulières.

En cas **d'exposition à certains risques**, la législation prévoit :

Nature du risque	Durée de conservation après la fin de l'exposition
Agents chimiques dangereux CMR ⁽¹⁾	50 ans (art. R4412-55)
Agents biologiques pathogènes	10 ans à 40 ans ⁽²⁾ (art. R4426-9)
Rayonnements ionisants	50 ans (art. R4451-83, 2 ^{ème} alinéa)
Milieu hyperbare	20 ans (décret n°90-277 du 28 mars 1990 art. 35)

⁽¹⁾ Cancérogène Mutagène Reprotoxique

⁽²⁾ Jusqu'à 40 ans pour les agents biologiques susceptibles de provoquer une maladie présentant une longue période d'incubation

CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES

Le service met en œuvre les actions nécessaires à la protection des systèmes d'information, adaptées à la nature des données traitées.

Compte tenu des données que nous traitons, Alpes Santé Travail demande à ses sous-traitants le même niveau de sécurité et prévoit la réalisation, le cas échéant, de contrôles et d'audits.

Pour garantir la confidentialité, et notamment éviter tout accès non-autorisé, des mesures de sécurité physiques et organisationnelles appropriées sont prévues.

VOS DROITS

Conformément au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et à la loi du n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez de différents droits, à savoir :

- ❶ accès à vos données personnelles traitées
- ❷ demande d'effacement des données personnelles conservées vous concernant
- ❸ rectification de vos données personnelles éventuellement erronées

- ❶ demande de limitation de traitement à ce qui est strictement nécessaire (*pour rappel Alpes Santé Travail ne collecte que les données nécessaires afin d'accomplir les finalités de traitement citées ci-dessus*)
- ❷ portabilité des données personnelles dans un format standard accessible à vous ou à un tiers désigné par vous.
- ❸ opposition au traitement des données personnelles pour des raisons tenant à votre situation particulière

Toutefois, par ses activités Alpes Santé Travail est soumis à des obligations réglementaires notamment en ce qui concerne les données à traiter et leurs conservations. Ainsi, conformément au RGPD, Alpes Santé Travail ne pourra répondre favorablement à toute demande d'effacement ou d'opposition aux traitements de données personnelles nécessaires au suivi individuel de l'état de santé des salariés et aux actions en milieu de travail liées.

L'ensemble de ces droits peut être exercé auprès du délégué à la protection des données, voir ci-après, accompagné d'un document signé justifiant de votre identité. Nous nous efforcerons de donner suite à votre demande dans les délais fixés par la loi.

Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de notre réponse, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Le DPO conseille et accompagne le service dans sa mise en conformité avec le RGPD. Il veille à la bonne application des règles de protection des données personnelles et à la préservation de la vie privée.

Il est l'interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Alpes Santé Travail a son délégué à la protection des données personnelles.

Pour toute demande, vous pouvez contacter le DPO par voie postale en écrivant à Alpes Santé Travail – À l'attention du DPO – 34 rue Gustave Eiffel 3800 Grenoble ou par mail dpo@alpes-sante-travail.org.

Responsable de traitement
FAGES Céline, directrice



ALPES SANTÉ TRAVAIL
34, rue Gustave Eiffel - 38000 GRENOBLE
SIRET 779 562 280 00074 - APE 8621 Z
Tél. 04 76 48 05 54 - Fax 04 76 48 47 20